

Compte rendu du mardi 16 novembre 2010

Fusion Amicale - Annexe

Présents : M^{mes} Dobigeon, Texier et Thibault (Annexe)
MM. Geffard, Lorino et Richard (Amicale)

■ Fusion

L'Amicale et l'Annexe fusionnent – cette dernière s'auto-dissoudra sous peu. Pour l'Amicale, aucun changement administratif n'est nécessaire. Le logo actuel faisant mention des deux écoles, il peut provisoirement être conservé.

■ Marché et tombola de Noël

Le marché de Noël de Fonteny aura lieu le vendredi 10 décembre à partir de 16 h 45. Cette année, il consistera en l'habituelle vente de décorations et douceurs, à laquelle s'ajoutera une vente de sapins (bénéfice par sapin : entre environ 2 € et 4 €). L'Amicale-Fonteny s'occupe de la confection des objets à vendre, ainsi que de la commande des sapins. L'Amicale-Mutualité se charge d'aller chercher les sapins chez le producteur, ainsi que de la tombola. Les préparatifs sont les suivants :

- 22 novembre : distribution du mot pour le sapin dans les cahiers des deux écoles (date limite de retour du coupon : 1^{er} décembre) ;
- 29 novembre : distribution du mot pour le marché de Noël et la tombola, avec annonce des permanences pour la vente des billets (**une question à régler : maintient-on le tarif du billet à 2 € ou bien passe-t-on plutôt à 1 €?**) ;
- 30 décembre : affichage des magnifiques affiches d'Élisabeth annonçant l'événement et les dates et lieux des permanences (bien vérifier la concordance entre les informations des mots et de l'affiche!) ;
- 2 décembre : commande auprès du producteur et réservation d'un véhicule de location ;
- 2 décembre : permanence à Fonteny (une personne) ;
- 3 décembre : permanence à la Mutualité (une personne) ;
- 7 décembre : permanence à Fonteny (une personne) ;
- 8 décembre : achats pour le buffet et les paniers garnis (deux paniers par école, donc deux récipients différents pour le brassage des tickets ; la valeur marchande des paniers sera fonction du nombre de billets vendus lors des trois précédentes permanences) (une personne) ;
- 9 décembre : permanence à la Mutualité (une personne) ;
- 10 décembre après-midi : aller-retour à la sapinière (deux personnes) ;
- 10 décembre vers 16 h 45 : dépôt des sapins à l'école Fonteny et mise en place de la fête (le vin chaud est fourni par M. le Président) ;
- 10 décembre aux alentours de 19 h 30 : rangement et éventuel rapatriement des sapins non récupérés dans le local de l'Amicale à la Mutualité (quatre ou cinq personnes).

Pour les permanences, il faut bien penser à noter le nom et le numéro de téléphone de l'acheteur sur la souche.